

ANNEXE 3.2.3

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DU BADGE ET DE L'HABILITATION CANIF

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : MODALITES DE COMMANDE	3
ARTICLE 2 : DUREE DE VALIDITE	4
ARTICLE 3 : PAIEMENT	4
ARTICLE 4 : MODALITES DE REGLEMENT	4
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'UTILISATION DU BADGE.....	5
ARTICLE 6 : MODIFICATION DE L'HABILITATION DU BADGE.....	5
ARTICLE 7 : PERTE OU VOL	5
ARTICLE 8 : RESILIATION DU CONTRAT D'ACCES CANIF A L'INITIATIVE DE L'EF	6
ARTICLE 9 : RESILIATION DU CONTRAT D'ACCES CANIF A L'INITIATIVE DE SNCF RÉSEAU.....	6
ARTICLE 10 : RESPONSABILITE DE L'EF	6
ARTICLE 11 : DISPOSITIONS DIVERSES.....	7
ARTICLE 12 : DETERIORATIONS ET PRECAUTIONS D'UTILISATION DU BADGE.....	8
ARTICLE 13 : APPLICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION.....	8
ANNEXE : LISTE DES SITES	8

Dans le cadre d'un système de sécurisation des accès à certains sites mis en œuvre par SNCF Réseau, un badge CANIF comportant les droits d'accès associés est délivré aux entreprises ferroviaires (EF) qui en font la demande à SNCF Réseau pour les besoins liés à la réalisation d'une prestation vendue par SNCF Réseau sur un ou plusieurs des site(s) sécurisés. Une liste des sites concernés par la prestation CANIF figure en annexe des présentes, complétée par des informations plus détaillées accessibles via le [Portail Clients et Partenaires](#).

Ce dispositif est proposé par SNCF Réseau au titre du contrat d'utilisation de l'infrastructure conclu avec l'EF demandeuse, et exécuté par SNCF Réseau, lorsque l'accès se fait par le réseau ferré national, et avec SNCF Mobilités, lorsque l'accès se fait par des installations SNCF Mobilités.

Les présentes Conditions particulières d'utilisation du badge et de l'habilitation CANIF s'appliquent dès lors qu'une entreprise ferroviaire entend bénéficier d'un badge et d'une habilitation CANIF. A ce titre, l'EF reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage, pour son propre compte, celui de son personnel et de ses préposés, à faire respecter les présentes Conditions particulières d'utilisation.

Conformément à l'article 2 [Pièces contractuelles](#) des Conditions générales du Contrat d'utilisation de l'infrastructure, les présentes Conditions particulières font partie du Contrat d'utilisation de l'infrastructure.

Sauf dispositions contraires des présentes Conditions particulières d'utilisation du badge et de l'habilitation CANIF, les dispositions des Conditions générales (CG) du Contrat d'utilisation de l'infrastructure (CUI) s'appliquent. En cas de contradiction entre les CG du CUI et les présentes Conditions particulières, les dispositions des présentes conditions particulières prévalent.

ARTICLE 1 : MODALITES DE COMMANDE

La délivrance d'un badge CANIF habilité donne un droit d'accès sécurisé sur un ou plusieurs site(s) désigné(s) par l'EF au profit exclusif d'une personne nommément identifiée, par l'EF, lors de sa commande.

Ce badge nominatif est personnel, fabriqué à la demande de l'EF et est délivré sous réserve de traitement et de validation préalable par SNCF Réseau des conditions d'accès demandées.

La demande d'accès CANIF (confection d'un badge et habilitation) pour un site donné doit être faite auprès du chargé de compte national dédié de SNCF Réseau (ou à défaut d'interlocuteur identifié, au guichet unique).

L'EF doit adresser un formulaire (modèle disponible sur le [Portail Clients et Partenaires](#)) de demande de badge et d'habilitation renseignant les informations suivantes :

- Nom de l'EF demanderesse,
- Nombre de badges,
- Lieu du(es) site(s) précis,

- Identité des titulaires des badges¹,
- Date de début et de fin de l'utilisation du badge (durée de validité de l'habilitation),
- Adresse d'expédition des badges.

Le badge sera adressé sous six (6) semaines à l'entreprise demandeuse à compter de la date de réception de la demande de badge et sous réserve de sa complétude.

ARTICLE 2 : DUREE DE VALIDITE

2.1. Sauf durée spécifique précisée par l'EF à la commande, la durée d'utilisation des droits d'accès découlant de l'habilitation est calée sur la durée du Contrat d'utilisation de l'infrastructure du réseau ferré national conclu avec SNCF Réseau pour lequel l'accès CANIF constitue une prestation accessoire.

2.2. Sauf demande de suppression formulée par l'EF dans les 2 mois qui précèdent la fin de l'horaire de service (HDS), les habilitations liées à un badge seront automatiquement prolongées pour le nouvel HDS.

ARTICLE 3 : PAIEMENT

Pour l'horaire de service 2018, la tarification et la facturation des redevances pour l'accès sécurisé aux infrastructures de services « Badges Canif » (la redevance annuelle d'utilisation du badge nominatif, le tarif correspondant à la modification d'une habilitation ou suppression des habilitations et le tarif pour la confection et la remise d'un badge nominatif) sont suspendues pour les badges commandés et remis au cours de l'horaire de service 2018. Le lien entre les processus opérationnels et les coûts pour l'ensemble des acteurs restent en effet à affiner de manière à assurer une cohérence de l'ensemble du dispositif.

En cas d'accès au RFN se faisant uniquement par des installations SNCF Mobilités, une inspection commune préalable et un plan de prévention sont obligatoirement réalisés pour un montant indiqué à l'offre de référence SNCF Mobilités pour l'horaire de service 2018 disponible sur le site de la Plateforme de Services aux Entreprises Ferroviaires (sauf si cela a déjà été fait pour l'EF demandeuse sur le site concerné), réactualisé chaque année.

ARTICLE 4 : MODALITES DE REGLEMENT

Réservé.

¹ L'EF doit joindre à sa demande la photocopie d'un justificatif d'identité.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'UTILISATION DU BADGE

5.1. Seules les personnes habilitées et nommément désignées sont autorisées à utiliser le badge.

5.2. Toute personne autorisée à accéder au site doit pouvoir justifier, par tout moyen approprié, son identité.

5.3. En cas de mauvais fonctionnement avéré du badge ou anomalie des accès, l'EF doit le signaler au représentant du site ainsi qu'au chargé de compte national dédié de SNCF Réseau (ou, à défaut d'interlocuteur identifié, au guichet unique de SNCF Réseau).

Si le mauvais fonctionnement du badge ne résulte pas d'une utilisation inappropriée par l'EF, un nouveau badge portant les habilitations demandées sera confectionné et transmis à l'EF, sous 6 semaines, à compter de la réception de la demande.

5.4. Toute utilisation frauduleuse du badge (falsification ou contrefaçon), constatée lors d'un contrôle, entraîne la résiliation immédiate des droits d'accès de l'EF et le retrait dudit badge, sans préjudice de poursuites judiciaires éventuelles.

5.5. Toute utilisation irrégulière du badge par une personne autre que celle identifiée, constatée lors d'un contrôle, entraîne le retrait immédiat et l'annulation dudit badge ainsi qu'une information de l'EF concernée, sans préjudice des éventuelles poursuites judiciaires.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DE L'HABILITATION DU BADGE

L'EF doit s'adresser au chargé de compte national dédié de SNCF Réseau (ou à défaut d'interlocuteur identifié, au guichet unique) pour le traitement de toute demande de modification de l'habilitation à savoir (liste non exhaustive): changement de site et/ou d'accès, suppression ou rajout d'une ou plusieurs habilitations sur un même badge.

L'EF doit préciser la nature de la modification ainsi que la date d'activation souhaitée.

La modification sera effective dans le délai de 7 jours à compter de la réception de la demande de l'EF.

ARTICLE 7 : PERTE OU VOL

7.1. L'EF doit signaler, au chargé de compte national de SNCF Réseau, toute perte ou vol de badge dans des délais brefs.

7.2. L'ancien badge est mis en opposition et s'il est retrouvé, ne doit plus être utilisé par l'EF titulaire, laquelle s'engage à le remettre à SNCF Réseau.

7.3 L'EF devra réitérer la procédure décrite à l'article 1^{er} Modalités de commande des présentes Conditions particulières d'utilisation pour obtenir un nouveau badge et droits d'accès.

ARTICLE 8 : RESILIATION DU CONTRAT D'ACCES CANIF A L'INITIATIVE DE L'EF

8.1. Le contrat peut être résilié à la demande de l'EF par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à SNCF Réseau avec préavis d'un (1) mois.

8.2. La résiliation prend effet le premier jour du mois suivant cette demande. La résiliation entraîne la restitution du badge de la part de l'EF à SNCF Réseau.

ARTICLE 9 : RESILIATION DU CONTRAT D'ACCES CANIF A L'INITIATIVE DE SNCF RÉSEAU

9.1. Le contrat est résilié de plein droit par SNCF Réseau pour les motifs suivants :

- en cas de résiliation du contrat d'utilisation de l'infrastructure du Réseau ferré national entre SNCF Réseau et l'EF, pour lequel cette prestation est accessoire ;
- en cas de fraude établie dans l'utilisation du badge ;
- en cas d'impayés auquel l'EF n'a pas remédié 15 jours après la fin de l'Horaire de service ;
- en cas de manquement par l'EF à ses obligations au titre de l'accès au réseau ferré national dont elle bénéficie, et notamment aux présentes Conditions particulières d'utilisation.

9.2. Tout utilisateur dont le badge a été résilié doit le restituer à son interlocuteur identifié de SNCF Réseau (à défaut au guichet unique) et ce, dès réception de la lettre de notification par SNCF Réseau de la résiliation.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE DE L'EF

Les conditions particulières s'imposent à la fois à l'EF, au salarié de l'EF, ainsi qu'à ses préposés, porteurs du badge. Il revient à l'EF de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour diffuser et faire connaître les conditions particulières d'utilisation du badge et de l'habilitation CANIF à son personnel et ses préposés concernés.

Conformément à l'article 3 des Conditions générales du CUI, les présentes Conditions particulières d'utilisation du badge et de l'habilitation CANIF sont opposables à l'EF, dès lors qu'elle commande et utilise les badges et habilitations CANIF. Ainsi, l'EF se porte fort du respect par son personnel et ses préposés des présentes Conditions d'utilisation du badge et de l'habilitation CANIF. L'EF répond des dommages causés à SNCF Réseau ou à un tiers (en ce incluant SNCF Mobilités) résultant d'une utilisation non conforme ou irrégulière du badge ou de l'habilitation par son personnel et ses préposés.

Par conséquent, en cas de recours ou action exercés par un tiers à l'encontre de SNCF Réseau ou de ses prestataires, SNCF Réseau se réserve le droit de se retourner contre l'EF défaillante pour les dommages résultant d'une utilisation non conforme ou irrégulière du badge ou de l'habilitation par le personnel et les préposés de l'EF ou d'un manquement de leur part aux dispositions des présentes conditions particulières d'utilisation du badge et de l'habilitation CANIF.

En outre, l'EF s'engage à garantir SNCF Réseau, son personnel et son assureur contre toute action et réclamation qui pourrait être exercée à son encontre et par quelque personne que ce soit, résultant de la mauvaise utilisation du badge et de l'habilitation par l'EF, son personnel et ses préposés.

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS DIVERSES

11.1. L'EF peut contacter le service commercial de SNCF Réseau pour toute question relative au suivi et à l'exécution du contrat de fourniture et/ou de l'utilisation du badge et de l'habilitation.

11.2. Devoir de transparence à l'égard des personnes recensées

Pour les besoins de la délivrance d'un badge et d'un accès associé au système informatique CANIF, La Direction de la sûreté de l'EPIC SNCF est amenée à collecter, de manière indirecte auprès de SNCF Réseau, et à traiter les catégories de données suivantes concernant l'EF et/ou son personnel (ou préposés) :

- Identité du personnel (ou préposés) de l'EF titulaire d'un badge,
- Photocopie d'un justificatif d'identité pour le personnel désigné (ou préposés).

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité est la gestion des droits d'accès CANIF. Les données relatives aux déplacements du personnel (ou préposés) de l'EF sont nécessairement et obligatoirement recueillies lors du passage et validation du badge et font l'objet d'un traitement dont la finalité est la gestion de ces données, notamment pour la détection de la fraude.

L'EF reconnaît avoir été informée et accepte que les données soient communiquées à des fins de gestion du suivi des habilitations à la Direction de la sûreté de l'EPIC SNCF.

11.3. Toute personne, justifiant de son identité, dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime aux données le concernant.

Pour exercer ces droits, les demandes doivent être adressées à :

SNCF - Direction de la Sûreté
Administrateur National CANIF
116 rue de Maubeuge
75010 PARIS

11.4. L'EF est informée que toute communication au service commercial de SNCF Réseau est susceptible d'être enregistrée et/ou archivée à des fins de suivi et de contrôle de la qualité du service. L'EF dispose d'un droit d'accès auxdits enregistrements.

ARTICLE 12 : DETERIORATIONS ET PRECAUTIONS D'UTILISATION DU BADGE

Afin de préserver l'intégrité du support des droits d'accès délivrés et les fonctions du badge, le personnel de l'EF titulaire et utilisateur du badge ne doit pas soumettre le badge à des torsions, pliages, découpages, à de hautes ou basses températures, à des effets électromagnétiques, à un niveau d'humidité élevé et à n'importe quel autre traitement manifestement inapproprié au bon fonctionnement du badge.

ARTICLE 13 : APPLICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION

SNCF Réseau se réserve le droit de faire évoluer les présentes conditions particulières d'utilisation. Dans ce cas, les nouvelles conditions particulières seront portées à la connaissance de l'EF par voie de lettre recommandée avec accusé de réception ou, éventuellement, lors d'un nouvel horaire de service, en tant qu'annexe au Document de référence du réseau.

ANNEXE : LISTE DES SITES

ANNEXE : Liste des EIC / Sites / Accès

ALPES
Aix les bains Accès libre
Annevcy Portail Fret Portail GC
Annemasse Accès libre
Bellegarde PORTILLON EX SERNAM
Bourg en Bresse Accès libre
Chambéry Accès Piéton Park Cassine
Grenoble Portillon Parking P2
Modane Accès libre
St Pierre D'Albigny Portail St Pierre d'Albigny

AQUITAINE POITOU CHARENTES
Bayonne ACCES 5
Bordeaux Saint Jean Accès libre
Poitiers Accès libre

BRETAGNE
LORIENT Accès libre
RENNES ACCES 11 RUE DE BRAY CESSON SEVIGNE ACCES POSTE E AVENUE CHARDONNET ACCES BOULEVARD VILLEBOIS MAREUIL ACCES RUE PAUL FEVAL ACCES SAINT HELIER
Saint Briec Accès libre
Vannes Accès libre

CENTRE
Les Aubrais ACCES LIBRE
Orléans ACCES POSTE 2
St Pierre des Corps ACCES AVENUE DE STALINGRAD ACCES PARKING SOUS HALLE
Vierzon ACCES LIBRE

LIMOUSIN
Brive Accès n° 147 Avenue JJ Rousseau Accès n° 55, 57 Avenue JJ Rousseau Accès n° 93 Avenue JJ Rousseau
Châteauroux ACCES ALLEE DU ROTISSANT
Limoges Accès libre

MIDI PYRENEES
Albi Ville Accès libre
Cahors Accès libre
Capdenac Accès Dépôt
Colomiers Accès libre
Lourdes Accès libre
Moutauban Ville Accès libre
Rodez Accès libre
St Jory Accès libre
Tarbes Accès libre
Toulouse ACCES DEPOT SITE DE RAYNAL

NORMANDIE
Caen Accès Cours Montalivet
Le Havre Gare Portail Rue de Boieldieu
Le Havre Soquence Accès boulevard de Leningrad
Sotteville Accès libre

ALSACE
BELFORT Accès libre
Bischheim Accès libre
Hausbergen Accès rue St Julien Accès rue du Triage
Molsheim Accès libre
Mulhouse Nord ACCES POSTE D
Mulhouse Ville Accès Avenue de Riedisheim Accès Pont de Riedisheim
Sarrebourg Accès libre
Strasbourg Ville Accès Technicentre

AUVERGNE NIVERNAIS
Clermont Ferrand ACCES LIBRE
Gerzat ACCES POSTE A ACCES POSTE B
Nevers PORTILLON PARKING ROTONDE

BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Besancon Ville ACCES BARRIERE
Dijon Porte Neuve ACCES COUR MARCHANDISE
Dijon Ville ACCES AVENUE ALBERT 1er ACCES QUICK ACCES VOIE A
Dole Accès libre
Perigny Technicentre ACCES TECHNICENTRE
Saulon Accès Avenue de la Gare
Vesoul ACCES GARE QUAI N° 1

LANGUEDOC ROUSSILLON
Béziers ACCES BEZIERS
Ille sur Têt Accès libre
Montpellier Accès Montpellier
Narbonne Accès Portillon Gare
Nîmes Accès libre

LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNES
Blainville Accès libre
Chalindrev Accès Côte Gare
Epinal Accès libre
Metz Sablon Accès rue Castelnau Accès Impasse au Sugnon
Saint Dié Accès libre
Thionville Accès libre
Charleville Mézières Accès Charleville Accès Mohon
Epernay Accès libre
Reims Accès Reims
Sedan Accès libre

NORD PAS DE CALAIS PICARDIE
Arras ARRAS POSTE 3
Dunkerque Portail de l'Île Jeanty
Hazebrouck ACCES BASE LGV ACCES GARE
Lille Accès libre
Lomme ACCES RELAIS
Tourcoing ACCES TECHNICENTRE
Valenciennes Chantier St Saulve
Amiens Accès libre
Longueau Accès Longueau
St Quentin Accès libre

PAYS DE LA LOIRE	
Angers	
	Accès libre
Le Mans	
	Accès libre
Nantes	
	Accès libre
Saint-Nazaire	
	Accès libre
Savenay	
	Accès libre

RHÔNE ALPES LYON	
Givors Ville	
	Givors Ville
Lozanne	
	Accès libre
Lyon Guillotière	
	ACCES CHALLEMEL LACOUR
	ACCES P7/P17
	ACCES ST JEAN DIEU
Lyon Part Dieu	
	Lyon Part Dieu
Lyon Perrache	
	Lyon Perrache marchandise
	Lyon Perrache voyageurs
Portes-Lés-Valence	
	Portes-Lés-Valence
St Etienne Châteaucreux	
	Accès libre
St Germain-au-Mont-d'Or	
	St Germain-au-Mont-d'Or
St Rambert d'Albon	
	Accès libre
Valence	
	Accès libre
Vénissieux	
	Accès Gardienné

PARIS RIVE GAUCHE	
Brétigny	
	Accès chantier Lamy
Chartres	
	Accès Chartres
Dreux	
	Accès libre
Ivry Sur Seine	
	Accès Avenue Pierre Semard
	Accès principal
	Accès Tolbiac
Juvisy	
	ACCES 6 RUE DE JUVISY 91200 ATHIS MONS
Paris Austerlitz	
	Accès libre
Paris Montparnasse	
	Accès libre
Trappes	
	Accès libre
Versailles Matelots	
	Accès Versailles Matelots

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	
Arlès	
	Accès libre
Avignon	
	Accès libre
Marseille	
	Accès bout de quai voie A
	Accès Dépôt
	Accès faisceau abeilles
Cannes Marchandises	
	Accès Avenue Pierre Semard
Nice	
	Accès gare de Nice
	Accès Technicentre
Veynes Dévoluy	
	Accès Avenue Pierre Semard
	Accès gare
	Accès route de Serre

PARIS EST	
Château-Thierry	
	Accès libre
Coulommiers	
	Accès libre
Gretz	
	Accès libre
Meaux	
	Autre Technologie
Noisy-le-Sec	
	Autre Technologie
Romilly	
	Accès libre
Vaires	
	Autre technologie

PARIS NORD	
Creil	
	Accès Creil plaine
Le Landy	
	Gardien 24h/24 et 7j/7
Mitry	
	Accès libre

PARIS SAINT LAZARE	
Argenteuil	
	Accès libre
Bécon-les-Bruyères	
	Accès libre
Clichy	
	Accès rue Cardinet
	Accès Technicentre
Paris Saint-Lazare	
	Accès libre

PARIS SUD EST	
Corbeil-Essones	
	Accès libre
Laroche Migennes	
	Accès libre
Melun	
	Accès côté BV
Montargis	
	Accès cour marchandise
Paris Bercy	
	Accès libre
Paris Gare de Lyon	
	Accès libre
Valenton	
	Accès libre
Villeneuve St Georges Triage	
	ACCES CHENAL MUZEY